



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue mardi, le 19 avril 2016 compter de 10h05 heures, à Campbell's Bay, sous la présidence de monsieur Raymond Durocher préfet, et à 10h05 laquelle sont présents :

Minutes of the meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Tuesday, April 19th 2016 at 10:05 a.m. in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Mr. Raymond Durocher and to which are present:

Monsieur Raymond Durocher, préfet de la MRC de Pontiac

Monsieur Terry Murdock, préfet adjoint de la MRC Pontiac

Monsieur Winston Suntrum, maire de L'Ile-aux-Allumettes

Monsieur Jim Gibson, maire de Rapides-des-Joachims

Madame Colleen Larivière mairesse de la municipalité de Litchfield

Madame Kim Cartier-Villeneuve, mairesse d'Otter-Lake

Monsieur John Armstrong, pro-maire de Clarendon - absent

Madame Sandra Murray, mairesse de Shawville

Procès-verbal Conseil des Maires

Monsieur Bill Stewart, maire de Campbell's Bay

Madame Doris Ranger, mairesse de Sheenboro

Monsieur Donald Gagnon, maire de Chichester

Madame Irene Nadeau, mairesse de L'Ile-du-Grand-Calumet

Monsieur Alain Gagnon, maire de Bryson

Madame Kathy Bélec, mairesse de Mansfield-et-Pontefract - absente - remplaçant - M. Gilles Dionne

Monsieur David Rochon, maire de Waltham

Monsieur Brent Orr, maire de Bristol

Monsieur Carl Mayer, maire d'Alleyn-et-Cawood

Monsieur Gaétan Graveline, représentant de Fort-Coulonge

Madame Lynne Cameron, mairesse de Portage-du-Fort - absente

Monsieur Régent Dugas Directeur du territoire

Monsieur Gabriel Lance Directeur Général

Monsieur Marc Fortin Directeur du développement

Madame Danielle Belec Communications

Madame Annie Vaillancourt comptable

Madame Natacha Guillemette adjointe à la direction

Madame Nancy Dagenais Greffière

Procès-verbal Conseil des Maires

1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

RESOLUTION

C.M. 2016-04-01

Il est proposé par monsieur Raymond Durocher résolu d'ouvrir la session régulière du conseil des maires de la MRC Pontiac pour le 19 avril 2016 à 10h05.

ADOPTÉE

It is moved by Mr. Raymond Durocher and resolved that the Regular Session of the Council of Mayors for April 19th 2016 is open at 10h05.

CARRIED

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

RESOLUTION

C.M. 2016-04-02

Il est proposé par monsieur Bill Stewart et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is moved by Mr. Bill Stewart and resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETING

RESOLUTION

C.M. 2016-04-03

Il est proposé par Jim Gibson et résolu d'adopter le procès verbal de la rencontre du conseil des maires pour le mois de mars 2016.

ADOPTÉE

It is moved by Jim Gibson and resolved to adopt the minutes of the meeting of the Council of Mayors for the month of March 2016.

CARRIED

4 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL - COMITÉ ADMINISTRATION - ADOPTION OF MINUTES

RESOLUTION

C.M. 2016-04-04

RÉSOLUTION DE SOLIDARITE POUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Il est proposé par madame Colleen Larivière résolu que le conseil des maires donne une résolution de solidarité des actions prises par le comité d'administration tel que présenté le 5 avril 2016.

ADOPTÉE

MOTION OF SOLIDARITY FOR THE ADMINISTRATIVE COMMITTEE'S REPORT

It is moved by Mrs. Colleen Larivière and resolved that the Council of Mayors gives a motion of solidarity for the motions

Procès-verbal Conseil des Maires

taken by the Administrative committees as reported on April 5, 2016.

CARRIED

5 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

6 PRESENTATIONS

6.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2015 DE LA MRC ET DU CLD

RESOLUTION

C.M. 2016-04-05

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2015

Considérant les présentations détaillées des états financiers de la MRC, du CLD, des BAUX de villégiatures, FLI, et FLS;

Il est proposé par monsieur Terry Murdock et résolu d'approuver les états financiers vérifiés de la MRC pour l'année 2015, tel que présenté par la firme de Janique Éthier.

ADOPTÉE

ADOPTION OF THE AUDITED FINANCIAL STATEMENT FOR THE YEAR 2015 OF THE MRC PONTIAC

CONSIDERING the detailed presentations of the financial statements of the MRC, CLD, leases, FLI and FLS;

It is moved by Mr. Terry Murdock and resolved to adopt the audited financial statement for the year 2015 of the MRC Pontiac as presented by the firm of Janique Éthier.

Procès-verbal Conseil des Maires

CARRIED

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

7.1 ENVELOPPE EXTÉRIEURE - SOUMISSION

RESOLUTION

C.M. 2016-04-06

Il est proposé par monsieur David Rochon et résolu de mandater monsieur Gabriel Lance de demander des soumissions de firmes d'avocats pour la préparation d'un dossier afin obtenir une subvention gouvernementale pour refaire l'enveloppe du bâtiment administratif.

ADOPTÉE

It is moved by Mr. David Rochon and resolved to mandate Mr. Gabriel Lance to get quotes from legal firms to prepare a file to obtain government grants to redo the exterior envelop of the building.

CARRIED

7.2 NOUVEAU CALENDRIER RENCONTRES - NEW CALENDAR FOR MEETINGS

RESOLUTION

C.M. 2016-04-07

CONSIDÉRANT la ré-établissement du comité d'administration de la MRC Pontiac;

Il est proposé par madame Colleen Larivière et résolu d'adopter le calendrier révisé pour les rencontres du comité Administration, comité plénier et le conseil des maires pour la balance de l'année 2016.

ADOPTÉE

CONSIDERING the re-establishment of the Administration committee of the MRC Pontiac;

It is moved by Mrs. Colleen Larivière and resolved to adopt the revised calendar for the Administration, Plenary and Council meetings for the balance of the 2016 year.

CARRIED

7.3 REPRÉSENTANTS ÉLU COMITÉ CSI

RESOLUTION

C.M. 2016-04-08

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le format de représentation égale pour toutes les régions de notre territoire auparavant crée par le conseil des maires pour le comité de sécurité incendie de la MRC Pontiac;

Il est proposé par monsieur David Rochon et résolu de nommer Mme Kim Cartier-Villeneuve, mairesse de la municipalité d'Otter Lake, comme représentant du secteur nord sur le comité CSI de la MRC Pontiac.

ADOPTÉE

CONSIDERING the importance of maintaining equal representation for all regions of our territory previously created by the Council of Mayors for the CSI committee;

It is moved by Mr. David Rochon and resolved to nominate Mrs. Kim Cartier-Villeneuve, mayor of the municipality of Otter Lake, as the representative for the north sector on the CSI committee of the MRC Pontiac.

CARRIED

7.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SUBDÉLÉGATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

RESOLUTION

REPORTÉ

CE POINT EST REPORTÉ AU COMITÉ ADMINISTRATION EN ATTENTE D'INFORMATION CONCERNANTS L'AUDIT ET LES LOGISTIQUES DE LA VÉRIFICATIONS DES COMPTES FINANCIERS .

THIS ITEM IS POSTPONED TO THE ADMINISTRATION COMMITTEE PENDING INFORMATION REGARDING THE COSTS AND LOGISTICS OF THE AUDIT.

7.5 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II – DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME ET DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

RESOLUTION

C.M. 2016-04-09

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II – DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME ET DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE depuis 2011, le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports renouvelle annuellement le Programme d'aide gouvernemental en transport collectif de personne dans le but de favoriser une utilisation accrue du transport collectif et alternatif au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE le programme a pour objectif de :

- de soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun;
- de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- de soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre;
- de promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile;
- de soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile

ATTENDU QUE le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional;

ATTENDU QU'en date du 4 avril 2016, la MRC a été informée que le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports a adopté un nouveau programme d'aide et des modalités revisitées pour l'année 2016, soit lors du 4^{ième} mois dans l'année en cours;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2016 de la MRC le 25 novembre 2015, ce Conseil a pris en considération les modalités dudit programme, alors en vigueur, pour boucler le financement du transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE les modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016 ;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le Ministère des Transports du Québec audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de Pontiac de manière très importante notamment ;

- **QUE** depuis l'année 2007 la MRC reçoit, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, une subvention initiale de 100 000\$ annuellement représentant le double de la contribution financière de l'organisme (MRC et usagers);
- **QUE** les modalités pour l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient, pour l'année en cours, que la subvention minimale est de 75 000\$ (et non de 100 000\$ depuis 2007) alors que le nombre de déplacements est maintenant considéré comme

facteur pour augmenter la subvention initiale de 75 000\$;

- **QUE** les coûts d'exploitation des services de transport collectif augmente à chaque année alors que le Ministère coupe la subvention initiale qui n'avait pas été augmentée de 2007 à 2014;
- **QUE** les déplacements par conducteurs bénévoles ne sont pas comptabilisés pour l'achalandage afin d'augmenter la subvention initiale de 75 000\$;
- **QUE** les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient qu'en plus de la coupure de la subvention initiale, qu'un montant équivalant au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention;
- **QUE** la position du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports est très différente de celle du programme d'aide de 2015 alors que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015 préoyaient que lorsqu'il y avait un surplus, ce surplus devait être réinvesti au cours des années suivantes dans les services de transport de l'organisme visés par le Volet II;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, avait confirmé, aux MRC de la région, à la fin de 2015, la nouvelle obligation de réinvestissement des surplus au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE les organismes on préparé leurs budgets 2016, à l'automne 2015, en affectant des sommes aux budgets de 2016 et 2017 afin de rencontrer les exigences du Ministre Poëti énoncées en 2015;

ATTENDU QUE la position du Ministère des Transports du Québec de modifier substantiellement les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, sans avis et en cours d'année d'exploitation 2016, menace la survie des organismes délégués mandatés par leur MRC respective pour le transport collectif;

ATTENDU QUE les surplus des organismes ne sont pas composés exclusivement de sommes excédentaires en provenance du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports mais également de sommes en provenance des territoires (MRC) et des usagers;

ATTENDU QUE la réalité des MRC rurales de l'Outaouais notamment en matière d'étendue de territoire, de densité de population, d'exploitants d'entreprise de taxi et de pôles de services;

ATTENDU QUE l'élément précédant, les déplacements par conducteurs bénévoles sont en croissance et représentent une grande partie des déplacements en transport collectif sur le territoire de l'Outaouais;

ATTENDU QUE plus de 40 000 déplacements annuellement sont effectués par des bénévoles en Outaouais, constituant une offre de service importante et majeure par les MRC rurales de l'Outaouais;

ATTENDU QUE malgré que ce volet des opérations soit reconnu par le MTQ dans son Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 pour l'obtention de la subvention initiale de 75 000\$, ce dernier ne comptabilise pas les déplacements effectués par conducteurs bénévoles pour l'augmentation de la subvention initiale ;

ATTENDU QUE la Loi concernant les services de transport par taxi ne s'applique pas au conducteur bénévole de notre territoire puisque les critères d'exclusion prévus à la Loi s'appliquent et sont respectés par le territoire;

ATTENDU QUE les 4 AOT de l'Outaouais ont leur attestation de reconnaissance du Ministère de la Santé et des Services Sociaux conformément à Loi concernant les services de transport par taxi;

ATTENDU les cibles que se fixe le gouvernement en matière d'environnement notamment par le biais de la Politique énergétique 2040 dévoilée le 7 avril dernier à Québec;

ATTENDU QUE même s'il est admis que certaines structures doivent être réévaluées et modifiées au besoin, il est primordial que les véritables impacts économiques et sociaux soient étudiés et documentés avant l'application de la réforme proposée;

ATTENDU QUE ce Conseil juge inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population de son territoire en cours d'année;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau pacte fiscal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE ce Conseil informe le Ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports,

Monsieur Jacques Daoust, de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE ce Conseil demande au Ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports de rétablir les modalités antérieures du Programme d'aide au développement du transport collectif ;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée aux MRC du Québec, aux villes de Gatineau, Québec et Montréal pour solliciter leur appui;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la FQM et à l'UMQ pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux;

ET QUE copie de la présente résolution soit envoyée aux députés libéraux de l'Outaouais afin de les informer de cette situation déplorable.

ADOPTÉE

non-official translation

DEVELOPMENT ASSISTANCE PROGRAM FOR COLLECTIF TRANSPORT PART II - TERMINATION OF THE AMENDMENTS TO THE PROGRAM AND REQUEST TO THE MINISTER OF TRANSPORT, SUSTAINABLE MOBILITY AND TRANSPORTATION

WHEREAS since 2011, the Ministry of Transport, Sustainable Mobility and Transport annually renews the Government Assistance Program in transit for people in order to encourage greater use of public and alternative transportation to driving alone in order, to reduce emissions of greenhouse gases;

WHEREAS, the program aims to:

support public transit agencies in their efforts to increase their offer for public transport service;

promote the development and use of public transportation in region;

support for studies on the impact of the public transport sector on emissions of greenhouse gases;

promote modes of transport alternative to the car;

financially support transportation management centers in their efforts to provide support to the use of alternative modes of transport rather than the car

WHEREAS Part II of the program is to subsidize the regional mass transit;

WHEREAS, on April 4, 2016, the MRC was informed that the Ministry of Transport, Sustainable Mobility and Transport had adopted a new aid program and the rules revisited for the year 2016, during the 4th month in the current year;

WHEREAS at the adoption of the 2016 budget on November 25, 2015, the MRC Council considered the terms of the program, in effect, to complete the financing of public transport on its territory;

WHEREAS the program changes occur in full fiscal year of 2016,

WHEREAS the changes made by the Quebec Ministry of Transportation to the said program reduce funding and weaken the public transport service of MRC de Pontiac very significantly in particular;

WHEREAS since 2007 the MRC receives, in the Public Transit Development Assistance Program, an initial grant of \$ 100,000 annually representing double the financial contribution of the organization (MRC and users);

THAT the terms for obtaining the grant as part of the development assistance program in 2016 transit plan for the current year, the minimum grant is \$ 75,000 (not \$ 100,000 from 2007) while the number of trips is now considered as a factor to increase the initial grant of \$ 75,000;

THAT the operating costs of public transport services increases each year as the ministry cuts the initial grant that has not been increased from 2007 to 2014;

THAT all travel by volunteer drivers are not recognized in the calculations to increase the initial grant of \$ 75,000;

THAT the procedure for implementing development assistance program in 2016 transit plan in addition to the cut of the initial grant, an amount equivalent to one third of the surplus accumulated on 31 December 2015 by the eligible organization is deducted from the grant;

THAT the position of the Ministry of Transport, Sustainable Mobility and Transportation is very different from the 2015 aid program whereas the implementing rules of the Development Program of transit planned in 2015 when there was a surplus, that surplus must be reinvested in the following years in the organization of transport services covered by Part II;

WHEREAS the Minister of Transport, Mr. Robert Poëti, had confirmed to the MRC in the region at the end of 2015, a new obligation of reinvestment of the surplus over the next three years;

WHEREAS organizations prepared their 2016 budgets in the fall of 2015, allocating money to the budgets of 2016 and 2017 to meet the requirements set by Minister Poëti in 2015;

WHEREAS the position of the Ministry of Transport of Quebec to substantially modify the implementing rules of the Development Program of public transport, without any notice and during the 2016 operating year, threatening the survival of the delegated bodies mandated by their respective MRC for public transportation;

WHEREAS agencies surpluses are not composed exclusively of surplus money from the Ministry of Transport, Sustainable Mobility and Transport but also are from the territoire (MRC users);

WHEREAS the reality of the rural Outaouais MRC particularly in regard to the vastness of the territory, population density, the taxi business operators and service centers;

WHEREAS the preceding element, displacement by volunteer drivers are growing and represent a large part of the public transit trips in the Outaouais area;

WHEREAS more than 40,000 trips annually are performed by volunteers in the Outaouais, constituting an offer of important and major service by rural MRCs of the Outaouais;

WHEREAS despite this operation pane is recognized by the MTQ in its development assistance program for public transit in 2016 to obtain the initial grant of \$ 75,000, it does not account for travel by volunteer drivers for the increase of the initial grant;

WHEREAS the Act respecting taxi transportation services do not apply to the volunteer drivers of our territory since the exclusion criteria provided for in the Act applies and are respected by the territory;

WHEREAS the 4 AOT of the Outaouais have their recognition certificate from the Department of Health and Human Services under Act respecting taxi transportation services;

WHEREAS the Environmental government targets in particular the 2040 Energy Policy unveiled last April 7th in Quebec;

WHEREAS even if it is accepted that certain structures need to be reassessed and modified as required, it is essential that the real economic and social impacts are studied and documented prior to the application of the proposed reform;

WHEREAS the Council finds incomprehensible and unjust that public transit development assistance program be amended to penalize the population of its territory during the year;

WHEREAS the Government of Quebec, many times since taking office, reiterated the trust in the MRC and its will to give them more powers, especially with its new fiscal pact;

THEREFORE, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED,

THAT Council shall inform the Minister of Transport, Sustainable Mobility and Transport, Mr. Jacques D'Aoust, of their disagreement with the changes to the Collective transport development assistance program;

THAT Council ask the Minister of Transport, Sustainable Mobility and Transportation to restore the previous terms of the Public transit development assistance program;

THAT copy of this resolution is sent to the MRCs of Quebec, the cities of Gatineau, Montreal and Quebec to seek their support;

THAT copy of this resolution is sent to the FQM and UMQ to support and demand a rapid response from them to the Provincial government;

THAT copy of this resolution is also sent to the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy, Mr. Martin Coiteux;

AND THAT copy of this resolution is sent to the Outaouais Liberal MPs to inform them of this deplorable situation.

CARRIED

8 FINANCES

8.1 ÉTATS FINANCIERS

RESOLUTION

C.M. 2016-04-10

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par M. Brent Orr et unanimement résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de \$59 741.26 de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 341 401.39\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 100.80\$ pour la période de paie 7 pour l'année 2016.

ADOPTÉE

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Mr. Brent Orr and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of \$59 741.26 and the list of payments in the amount of \$341 401.39.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$100.80 for pay period 7 of the year 2016.

CARRIED

8.2 RESOLUTION DE FINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLETS - 1 DE 2

RESOLUTION

C.M. 2016-04-11

Il est proposé par madame Colleen Larivière et résolu unanimement

QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale Du Canada pour son emprunt par billets en date du 26 avril 2016 au montant de 598 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 111-2005. Ce billet est émis au prix de **100.0\$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

113 400 \$	2.47%	26 avril 2017
116 400 \$	2.47%	26 avril 2018
119 700 \$	2.47%	26 avril 2019
123 000 \$	2.47%	26 avril 2020
126 300 \$	2.47%	26 avril 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

It is moved by Mrs. Colleen Larivière and UNANIMOUSLY RESOLVED:

THAT the Pontiac Regional County Municipality (MRC) accepts the offer of the Royal Bank of Canada for the loan by notes dated April 26, 2016 in the amount of \$598,800 made under the Borrowing Bylaw number 111-2005. The ticket is issued at a price of \$100.00 for each CAD \$ 100.00, nominal value of notes maturing in (5) five year series as follows:

\$ 113,400	2.47%	April 26, 2017
\$ 116,400	2.47%	April 26, 2018
\$ 119,700	2.47%	April 26, 2019
\$ 123,000	2.47%	April 26, 2020
\$ 126 300	2.47%	April 26, 2021

THAT the notes, capital and interest are payable by cheque to the registered holder or by pre-authorized debit to the same.

CARRIED

8.3 RESOLUTION DE FINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLETS - 2 DE 2

RESOLUTION

C.M. 2016-04-12

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Pontiac souhaite emprunter par billet un montant total de 598 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
111-2005	598 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame Kim Cartier Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 598 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 111-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Préfet et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 26 avril 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	113 400 \$
2018	116 400 \$
2019	119 700 \$
2020	123 000 \$
2021	126 300 \$(à payer en 2021)

Procès-verbal Conseil des Maires

ADOPTÉE

WHEREAS, pursuant to borrowing bylaw and the amounts indicated for each of them, the Pontiac Regional County Municipality (MRC) wishes to borrow by tickets a amount totaling \$ 598,800:

Borrowing Bylaw no.	In the amount of \$
111-2005	598 800 \$

WHEREAS to this end it is necessary to modify the Borrowing Bylaw under which these notes are issued;

It is moved by Mrs Kim Cartier Villeneuve and UNANIMOUSLY RESOLVED:

THAT the preamble of this resolution is an integral part as if it were here reproduced in its entirety;

THAT a loan by ticket amount of \$ 598,800 under Borrowing Bylaw number 111-2005 is achieved;

THAT the notes are signed by the Warden and Secretary Treasurer;

THAT the notes are dated April 26, 2016;

THAT the interest on the notes are payable semi-annually;

THAT the notes as to capital are reimbursed as follows:

2017	113 400\$
2018	116 600\$
2019	119 700\$

2020	123 000\$
2021	126 300\$ (to pay in 2021)
2021	0\$ (to renew)

CARRIED

9 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

9.1 MISE A JOUR DES LOYERS DES BAUX DE VILLÉGIATURES | LEASES

RESOLUTION

C.M. 2016-04-13

Attendu que la MRC de Pontiac et le ministre des Ressources naturelles pour et au nom du gouvernement du Québec ont signé une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ;

Attendu que les modifications apportées au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État sont en vigueur depuis le 1^{ier} janvier 2016;

Attendu que parmi les modifications proposées au Règlement est la mise à jour des loyers des baux de villégiatures pour tenir compte de l'évolution de la valeur marchande des terres du domaine de l'État selon des rapports d'évaluation de la valeur marchande des terrains de référence des pôles d'attraction urbains qui ont été réalisés par des évaluateurs indépendants pour établir les valeurs de référence pour la période du 1^{ier} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Procès-verbal Conseil des Maires

Attendu que suite aux rapports d'évaluation de la valeur marchande des terrains de référence, la valeur de référence pour le pôle d'attraction urbain de Fort Coulonge sera majorée de 14 000.\$ en 2015 à 37 000.\$ au 31 décembre 2020 soit une augmentation de valeur de 164%.

Attendu que selon les données d'évaluation, la MRC de Pontiac considère que la valeur de référence de 37 000.\$ pour l'année 2016 est un juste prix pour un bail de villégiature qui est desservi par des chemins d'accès de qualité supérieur ainsi que par les services Hydro Québec.

Attendu que le loyer annuel d'un terrain de villégiature est établi en fonction de quatre facteurs qui sont la superficie du terrain, la proximité d'un plan d'eau, la proximité du pôle d'attraction urbain et la valeur de référence établie au regard de ce pôle mais ne tient pas compte de la qualité des chemins d'accès au bail ainsi que les services disponibles.

Il est proposé par monsieur Terry Murdock et résolu de demander à M. Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de reconsidérer l'augmentation du loyer annuel d'un terrain de villégiature afin d'inclure deux nouveaux facteurs pour établir le loyer soit la qualité des chemins d'accès au bail et les propriétés desservies ou non par Hydro Québec.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas the Pontiac and Minister of Natural Resources and for the Government of Quebec signed a land management delegation agreement for the management of the exploitation of sand and gravel on the land of the Domain of the State;

Whereas the amendments to the Regulations on the sale, lease and granting of immovable rights on lands of the Domain of the State are in force since January 1st, 2016;

Whereas among the proposed regulatory amendment is the updated of resorts leases, rents and reflect changes in the market value of the land of the Domain of the State according to the evaluation reports and the market value of land reference of urban focal points that have been made by independent evaluators to establish reference values for the period from 1st January 2016 to 31 December 2020;

Whereas after the evaluation reports of the market value of the reference fields, the reference value for the urban pole of Fort Coulonge will be increased by \$ 14 000 in 2015 to 37 000 \$ to 31 December 2020 is an increase in

value 164%.

Whereas according to its data evaluation, the MRC Pontiac believes that the reference value of 37 000 \$ for the year 2016 is a fair price for a resort lease that is served by top quality and access roads by Hydro Québec services.

Whereas the annual rent of a resort lot is based on four factors that are land area, proximity to a lake, proximity to urban magnet and the reference value set in next to this pole but does not take into account the quality of access roads to the lease and services available.

It is proposed by Mr. Terry Murdock and resolved to ask the Minister of Energy and Natural Resources, Mr. Pierre Arcand, to consider the increase of the annual rent for a vacation lot to include two new factors in determining the rent is the quality of access roads to leases and serviced properties or not by Hydro Quebec.

CARRIED

9.2 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2016-2017 POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

RESOLUTION

C.M. 2016-04-14

Attendu que la résolution C.M. 2015-09-13 autorisant la signature d'une entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que la résolution C.M.2015-09-12 par laquelle la MRC de Pontiac accepte la responsabilité de l'administration de la présente entente que les signataires de l'entente intervenue avec le MFFP ont convenu de désigner;

Attendu que suite à ce mandat, la MRC de Pontiac a proposé une répartition régionale des sommes attribuées par le MFFP dans le cadre du PADF, laquelle a été adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais;

Attendu que par la résolution C.M. 2016-01-17 la MRC de Pontiac a adopté la répartition régionales et la répartition de base par activité proposée.

Procès-verbal Conseil des Maires

Attendu qu'un plan d'action annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC d'une région et doit inclure le volet contribution au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et au volet réalisation d'interventions ciblées.

Il est proposé par monsieur Bill Stewart et résolu que le Conseil des maires adopte le plan d'action annuel 2016-2017 pour le volet contribution au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et pour le volet réalisation d'interventions ciblées.

Il est également résolu de mandater le directeur général de la MRC monsieur Gabriel Lance pour signer le plan d'action annuel 2016-2017.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas Resolution C.M. 2015-09-13 authorizing the signing of an agreement with the Ministry of Forests, Wildlife and Parks in the sustainable management of Forest Programme (PADF);

Whereas Resolution C.M.2015-09-12 by which the MRC Pontiac accepts responsibility for the administration of this agreement that the signatories to the agreement with the MFFP agreed to designate;

Whereas after this mandate, the MRC Pontiac has proposed a regional breakdown of the sums awarded by the MFFP through the PADF, which was adopted by the Table of Wardens for the Outaouais;

Whereas Resolution C.M. 2016-01-17 the MRC Pontiac adopted the regional distribution and the basis of allocation by proposed activity.

Whereas an annual Action plan must be signed by the General Directorate of each MRC of the region and should include the contribution component to the process of drafting and consultation of forest management plans incorporated in the Act for sustainable forest development and implementation component of targeted interventions.

It is proposed by Mr. Bill Stewart and resolved that Council of Mayors adopts the 2016-2017 Annual action plan for the contribution component in the development process and consultation of forest management plans incorporated in the Act on sustainable land management forest and the implementation component of targeted interventions.

It is also resolved to mandate the Director General of the MRC, Mr. Lance Gabriel, to sign the 2016-2017 annual action plan.

CARRIED

9.3 EMBAUCHE DES ENTREPRENEURS FORESTIERS | HIRING OF FORESTRY CONTRACTORS

RESOLUTION

C.M. 2016-04-15

ATTENDU QUE la MRC a signé une convention de gestion territoriale avec le ministre des ressources naturelles pour la gestion des terres publiques intra-municipales (TPI) de la MRC;

ATTENDU QUE le service forestier doit embaucher des entrepreneurs pour réaliser les travaux sylvicoles sur les TPI pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE les contrats seront octroyés en respectant les règles établies par le code municipal du Québec ;

Il est proposé par monsieur Bill Stewart et résolu de mandater le service forestier d'utiliser la procédure respectant le Code municipal du Québec pour procéder à l'embauche des entrepreneurs forestiers.

Il est également résolu de former un comité d'analyse de soumission composé du directeur général Gabriel Lance, du directeur du développement Marc Fortin, et du directeur du territoire Régent Dugas, et finalement de mandater le directeur général de la MRC à titre de signataire pour les contrats d'embauche.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the MRC signed a land management agreement with the Minister of Natural Resources for the management of intra-municipal public lands (TPI) of the MRC;

WHEREAS the forest service must hire contractors to carry out forestry work on the TPI for the 2016-2017 season;

WHEREAS the contracts will be awarded following the rules established by the Municipal Code of Québec;

It is proposed by Mr. Bill Stewart and resolved to mandate the Forestry Department to use the procedure respecting the Municipal Code of Québec to proceed with hiring forestry contractors.

It is also resolved to form a bid analysis committee consisting of the Director General, Mr. Gabriel Lance, the Director of Development, Mr. Marc Fortin, and the Director of the Territory, Mr. Regent Dugas, and finally to mandate the Director General of the MRC as a signatory to these employment contracts.

CARRIED

9.4 MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS | MONTH OF TREES AND FORESTS

INFORMATION

La suggestion est que les municipalités distribuent les arbres à leur citoyens.

The suggestion is to have municipalities distributing the trees to their citizens.

9.5 PPJ

RESOLUTION

C.M. 2016-04-16

Il est proposé par M. Terry Murdock de créer un comité chargé d'examiner la liaison de toutes les municipalités pour l'accès aux 4 roues, ce comité serait composé de représentants de l'association du tourisme, la Chambre de commerce, le MTQ, la police, le club Quad, les maires et les municipalités afin d'ouvrir les routes qui relient les municipalités au sein de la MRC Pontiac.

M. Bill Stewart, M. Murdock, Mme Ranger, M Graveline, M. Mayer se portent volontaire pour être les représentants

élus de la MRC de Pontiac. M. Murdock accepte d'être la personne de contact pour ce comité.

ADOPTÉE

It is moved by Mr. Terry Murdock to create a committee to look at linking of all municipalities for access to 4-wheelers, this committee would be composed of representatives from the tourism association, Chamber of commerce, the MTQ, the police, the quad club, mayors and municipalities to open up roads and link the communities within the MRC Pontiac.

Mr. Bill Stewart, Mr. Murdock, Mme Ranger, M Graveline, M. Mayer volunteer to be the elected representatives from the MRC Pontiac. Mr. Murdock agrees to be the contact person for this committee.

CARRIED

Mr. Bill Stewart asks if a team could be created to go along the PPJ to see about the quad club using a trail ?

Mr. Terry Murdock - suggest the creation of a group to open up roads and link the communities within the MRC.

Mr. Bill Stewart, Mr. Murdock, Mme Ranger, M Graveline, M. Mayer volunteer to be on this committee.

10 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA

AUCUN - NONE

10.1 SORTIR DU HUIS-CLOS | OUT OF IN-CAMERA

Il est proposé par et résolu de sortir du huis-clos à.

ADOPTÉE

It is moved by and resolved to come out of the in-camera at.

CARRIED

11 DÉVELOPPEMENT | DEVELOPMENT

11.1 ENTENTE BANQUES DE TERRE

RESOLUTION

C.M. 2016-04-17

ENTENTE BANQUE DE TERRES interMRC

ATTENDU QUE la MRC Pontiac a signé avec la MRC de Brome-Missisquoi une Entente de partenariat pour joindre le projet de Banque de terres interMRC (Résolution C.M. 2015-04-19) ;

ATTENDU QUE Attendu qu'il est nécessaire de modifier l'Entente notamment afin de prévoir l'obligation pour le **Partenaire** de soumettre l'entente à un professionnel du droit afin de conserver la réputation du projet Banque de terres interMRC.;

Il est proposé monsieur Winston Sunstrum et UNANIMEMENT résolu d'autoriser M. Raymond Durocher et M. Gabriel Lance à signer l'Addenda 1 tel que proposé par la MRC de Brome-Missisquoi et de procéder au paiement requis pour le renouvellement 2016 de l'Entente de partenariat du projet de Banque de terres interMRC.

NON-OFFICIAL TRANSLATION

INTER-MRC LAND LINK SERVICE AGREEMENT

WHEREAS the MRC Pontiac signed a partnership agreement with the MRC Brome-Missisquoi to join the project inter-MRC Land link Service (Resolution C.M. 2015-04-19);

WHEREAS it is necessary to amend the Agreement in order to establish the obligation of the Partner to submit the agreement to a legal professional to maintain the reputation inter-MRC Land link Service;

It is moved by Mr. Winston Sunstrum and unanimously resolved to authorize Mr. Raymond Durocher and Mr. Gabriel Lance to sign Addendum 1 as proposed by the MRC Brome-Missisquoi and to proceed with the payment required for the renewal of the 2016 Partnership Agreement of the project inter-MRC Land link Service.

CARRIED

11.2 L'UQO

INFORMATION

12 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

12.1 ASSOCIATION RÉGIONALE ZECO INC

RESOLUTION

C.M. 2016-04-18

CONSIDÉRANT que les ZECS ont le devoir d'assurer l'accès public sans discrimination ni privilège;

CONSIDÉRANT que les ZECs sont des organismes d'économie sociale avec une autonomie de gestion de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les ZECS de l'Outaouais attirent chaque année un nombre important non-résidents de différente origine pour pratiquer une activité de chasse au gros gibier;

CONSIDÉRANT que les chasseurs de gros gibier non-résidents contribuent à la santé financière des ZECs et à

l'amélioration des services rendus à la société;

CONSIDÉRANT que les ZECs jouent un rôle tout aussi important que les pourvoiries dans la société;

CONSIDÉRANT que les territoires des SEPAQ ont reçu une note d'exemption pour accueillir les chasseurs de gros gibier non résident étasuniens sans devoir passer par les services d'un pourvoyeur;

Les gestionnaires de ZECs de l'Outaouais demandent au gouvernement que leurs territoires soient exemptés du règlement obligeant les chasseurs non résident étasuniens à passer les services d'un pourvoyeur pour pratiquer leurs activités.

Il est proposé par madame Colleen Larivière et résolu que le conseil des maires de la MRC Pontiac appuie l'association ZECO avec leurs démarches pour obtenir une exemption au même titre que les SEPAQ pour permettre aux non-résidents étasunien de chasser le gros gibier sur leurs territoires sans devoir passer par les services d'un pourvoyeur.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS ZECs have a duty to ensure public access without discrimination or privilege;

WHEREAS ZECs are social economic organizations with autonomous management of a territory;

WHEREAS the ZECs Outaouais annually attracts a large number of non-residents of different origins to practice the activity of big game hunting;

WHEREAS non-resident hunters of big game contribute to the financial health of the ZEC and the improvement of services rendered in the association;

WHEREAS the ZECs play an equally important role as outfitters in the society;

WHEREAS SEPAQ territories have received an exemption note in order to accommodate American non-resident hunters of big game without having to go through the services of an outfitter;

The Outaouais ZEC Managers is asking the government that their territories are exempted from regulations

requiring that USA non-resident hunters to require the services of an outfitter in order to practice their activities.

It was proposed by Mrs. Colleen Larivière and resolved that the Council of Mayors of the MRC Pontiac supports the ZECO Association with their efforts to obtain an exemption as well as the SEPAQ to allow non-residents Americans to hunt big game on their territory without going through the services of an outfitter.

CARRIED

A PRESENTATION REGARDING THE NON-RESIDENT HUNTERS AT THE NEXT MEETING.

13 DIVERS | MISCELLANEOUS

14 FERMETURE | CLOSING

RESOLUTION

C.M. 2016-04-19

Il est proposé par madame Colleen Larivière et résolu de terminer la rencontre à 11h25.

ADOPTÉE

It is moved by Mrs. Colleen Larivière and resolved to close the meeting at 11:25 a.m.

CARRIED

Gabriel Lance
Directeur général et secrétaire-trésorier

Raymond Durocher
Préfet

Procès-verbal Conseil des Maires